

© International Baccalaureate Organization 2022

All rights reserved. No part of this product may be reproduced in any form or by any electronic or mechanical means, including information storage and retrieval systems, without the prior written permission from the IB. Additionally, the license tied with this product prohibits use of any selected files or extracts from this product. Use by third parties, including but not limited to publishers, private teachers, tutoring or study services, preparatory schools, vendors operating curriculum mapping services or teacher resource digital platforms and app developers, whether fee-covered or not, is prohibited and is a criminal offense.

More information on how to request written permission in the form of a license can be obtained from <https://ibo.org/become-an-ib-school/ib-publishing/licensing/applying-for-a-license/>.

© Organisation du Baccalauréat International 2022

Tous droits réservés. Aucune partie de ce produit ne peut être reproduite sous quelque forme ni par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris des systèmes de stockage et de récupération d'informations, sans l'autorisation écrite préalable de l'IB. De plus, la licence associée à ce produit interdit toute utilisation de tout fichier ou extrait sélectionné dans ce produit. L'utilisation par des tiers, y compris, sans toutefois s'y limiter, des éditeurs, des professeurs particuliers, des services de tutorat ou d'aide aux études, des établissements de préparation à l'enseignement supérieur, des fournisseurs de services de planification des programmes d'études, des gestionnaires de plateformes pédagogiques en ligne, et des développeurs d'applications, moyennant paiement ou non, est interdite et constitue une infraction pénale.

Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour obtenir une autorisation écrite sous la forme d'une licence, rendez-vous à l'adresse <https://ibo.org/become-an-ib-school/ib-publishing/licensing/applying-for-a-license/>.

© Organización del Bachillerato Internacional, 2022

Todos los derechos reservados. No se podrá reproducir ninguna parte de este producto de ninguna forma ni por ningún medio electrónico o mecánico, incluidos los sistemas de almacenamiento y recuperación de información, sin la previa autorización por escrito del IB. Además, la licencia vinculada a este producto prohíbe el uso de todo archivo o fragmento seleccionado de este producto. El uso por parte de terceros —lo que incluye, a título enunciativo, editoriales, profesores particulares, servicios de apoyo académico o ayuda para el estudio, colegios preparatorios, desarrolladores de aplicaciones y entidades que presten servicios de planificación curricular u ofrezcan recursos para docentes mediante plataformas digitales—, ya sea incluido en tasas o no, está prohibido y constituye un delito.

En este enlace encontrará más información sobre cómo solicitar una autorización por escrito en forma de licencia: <https://ibo.org/become-an-ib-school/ib-publishing/licensing/applying-for-a-license/>.

**French ab initio – Standard level – Paper 2 – Reading comprehension**  
**Français ab initio – Niveau moyen – Épreuve 2 – Compréhension écrite**  
**Francés ab initio – Nivel Medio – Prueba 2 – Comprensión de lectura**

Tuesday 25 October 2022 (afternoon)

Mardi 25 octobre 2022 (après-midi)

Martes 25 de octubre de 2022 (tarde)

1 h

---

**Text booklet – Instructions to candidates**

- Do not open this booklet until instructed to do so.
- This booklet accompanies paper 2 reading comprehension.

**Livret de textes – Instructions destinées aux candidats**

- N'ouvrez pas ce livret avant d'y être autorisé(e).
- Ce livret accompagne la partie de l'épreuve 2 portant sur la compréhension écrite.

**Cuadernillo de textos – Instrucciones para los alumnos**

- No abra este cuadernillo hasta que se lo autoricen.
- Este cuadernillo acompaña a la parte de comprensión de lectura de la prueba 2.

Texte A

## Chez Émilie, on mange bio !



Émilie est éleveuse de vaches dans un village de campagne. Son métier consiste à s'occuper d'un troupeau de 200 vaches avec son frère, Brian. Tous deux ont repris la ferme de leur père il y a 14 ans. Leur but est de produire de la viande et du lait de bonne qualité.

### Dans quelles conditions vivent vos vaches ?

- 5 D'avril à décembre, elles vivent dehors, dans des prairies, par groupe de 20 à 30 animaux en fonction de leur âge. Elles ont de l'espace avec environ un hectare<sup>1</sup> de terrain chacune. En hiver, comme il pleut, elles vont dans des grands bâtiments. Elles ne sont pas attachées et elles sont regroupées en petits groupes comme dans les prairies.

[ - 4 - ]

- 10 On les nourrit de façon naturelle. On n'achète pas leur nourriture. Elles mangent la végétation des prairies. Quand elles sont à l'intérieur, elles mangent du foin<sup>2</sup> qu'on récolte l'été sur les prairies où elles n'ont pas pâturé. Dans les élevages industriels, les vaches sont souvent nourries avec du maïs. Mais les vaches digèrent mal cette nourriture, qui n'est pas faite pour elles.

[ - 5 - ]

- 15 Dans les élevages industriels, les éleveurs donnent à leurs vaches la nourriture qu'on leur a conseillée. Et les conseillers sont ceux qui ont des produits à vendre, comme le maïs. L'herbe pousse naturellement avec l'énergie du soleil et un peu d'eau, elle est gratuite. Quand on nourrit les vaches avec de l'herbe, les producteurs de maïs ne gagnent pas d'argent.

[ - 6 - ]

- 20 On a une relation assez particulière, détendue. Nos vaches ont chacune un nom et on les respecte. Brian et moi travaillons avec un chien dont le job est de nous amener les vaches pour qu'elles nous suivent. On essaie de les stresser le moins possible pour qu'elles se sentent bien. On leur fait rarement des injections. Notre main n'est ainsi pas une menace pour elles. Elle est utilisée pour leur faire une caresse ou pour tenir la fourche qui leur apporte à manger.

---

<sup>1</sup> un hectare : 10 000 m<sup>2</sup>

<sup>2</sup> foin : herbe coupée et ensuite séchée pour nourrir les animaux

## Texte B

## Un collège expérimente le permis à points pour les portables



- 1** « En 6<sup>e\*</sup>, 80 % des enfants arrivent avec un portable. On peut l'interdire, mais c'est difficile à contrôler. Nous avons donc décidé de leur apprendre à l'utiliser correctement et de les responsabiliser, plutôt que de les punir quand ils se cachent pour l'utiliser », explique le directeur du collège. « Pour conduire une voiture, il faut un permis, mais pas pour le portable, alors que son usage peut être dangereux ! » ajoute-t-il. C'est pour cela qu'au collège Jean-de-Prades, on a créé un système de permis à points.
- 2** Les enfants reçoivent d'abord une formation avec un policier qui les informe sur le cyberharcèlement et les conséquences d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Puis, l'infirmière du collège leur explique les dangers d'une longue exposition aux écrans. Et enfin, chaque collégien fait un test de trente questions pour obtenir son permis.
- 3** Chaque élève possède un permis à douze points. Il peut perdre des points s'il ne respecte pas les règles du collège. Si son portable sonne en classe, on retire trois points. S'il est surpris avec, dans les couloirs, on retire six points. Lorsque l'élève perd douze points, le collège le punit en lui retirant son permis pendant 15 jours. Les parents sont contactés pour s'assurer que le portable reste à la maison durant cette période.
- 4** C'est un comité composé d'élèves élus qui s'occupe de retirer et de redonner des points. Un élève a récemment perdu d'un coup ses douze points car il avait photographié un enseignant sans sa permission et posté la photo avec une insulte sur les réseaux sociaux.
- 5** Le directeur nous a dit que les problèmes de portable ont considérablement diminué depuis l'introduction de ce système. Beaucoup de directeurs d'école l'ont aussi contacté pour savoir comment fonctionne son permis à points.

---

\* 6<sup>e</sup> : la première classe au collège

Texte C

## La journée internationale des droits des femmes en Belgique



5 6300 personnes ont participé à une marche depuis la gare centrale à Bruxelles, pour marquer la journée internationale des droits des femmes. Cet événement n'est pas nouveau. On le célèbre chaque année le 8 mars pour rappeler que, malgré les lois qui existent aujourd'hui, les hommes et les femmes ne sont pas encore tous égaux en droits et pour continuer le combat pour améliorer la situation.

Les exemples d'inégalités sont nombreux. Chez nous, en Belgique, les hommes et les femmes sont supposés avoir les mêmes droits. Mais en réalité, les femmes sont en général moins bien payées que les hommes et ont moins souvent accès aux postes à responsabilités.

### Pourquoi ces inégalités ?

10 Pendant longtemps, on a considéré que c'était l'homme qui devait gagner de l'argent. Les femmes devaient s'occuper de leurs enfants et du foyer. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'elles ont commencé à être employées. À cette époque, comme on pensait que les femmes étaient moins bonnes que les hommes, elles ont décidé de se battre pour leurs droits.

### Pourquoi le 8 mars ?

15 C'est Clara Zetkin, une militante politique allemande, qui a eu l'idée de cette journée. Durant la conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, en 1910, elle a demandé la création d'une journée internationale dédiée aux droits des femmes. Les 17 pays présents ont adopté l'idée. C'est ainsi qu'est née cette tradition qui a été célébrée pour la première fois en 1911, en Autriche, au Danemark, en Allemagne et en Suisse. Le centenaire a été célébré en 2011.

20 Il faut aussi ajouter qu'en 1917, à Saint-Pétersbourg, des ouvrières russes ont choisi le 8 mars pour faire grève pour obtenir du pain et la paix. Comme beaucoup d'hommes étaient partis à la guerre, le pays avait besoin des femmes pour continuer à fonctionner et le gouvernement les a écoutées. Il leur a aussi accordé le droit de vote. En Belgique, ce n'est qu'en 1948 que l'ensemble des femmes ont obtenu le droit de vote.

---

#### **Avertissement :**

Le contenu utilisé dans les évaluations de l'IB est extrait de sources authentiques issues de tierces parties. Les avis qui y sont exprimés appartiennent à leurs auteurs et/ou éditeurs, et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'IB.

#### **Références :**

- Texte A** EMILIE JEANNIN : «J'AI UNE RELATION PARTICULIÈRE AVEC MES VACHES» Propos recueillis par Cécile Bourgneuf Illustrations Émilie Coquard Le P'tit Libé 13-02-2020 [https://ptitlibe.liberation.fr/p-tit-libe/2020/02/13/emilie-jeannin-j-ai-une-relation-particuliere-avec-mes-vaches\\_1778263](https://ptitlibe.liberation.fr/p-tit-libe/2020/02/13/emilie-jeannin-j-ai-une-relation-particuliere-avec-mes-vaches_1778263).
- Texte B** Colin, B., 2018. *Castelsarrasin: Un collège expérimente le permis à points... pour les portables*. [en ligne] Disponible sur Internet : <https://www.20minutes.fr/societe/2217487-20180209-castelsarrasin-college-experimente-permis-points-portables> [Référence du 19 avril 2021].
- [*Smartphone*], 2018. [image en ligne] Disponible sur Internet : <https://unsplash.com/photos/mw6Onwg4frY> [Référence du 24 février 2022]. Source adaptée.
- Texte C** Aurielle Marlier, n.d. *Pourquoi existe-t-il un journée internationale des droits des femmes ?* [en ligne] Disponible sur Internet : <https://jereussis.be/je-suis-curieux/pourquoi-existe-t-il-un-journee-internationale-des-droits-des-femmes/> [Référence du 15 avril 2021]. Avec l'aimable autorisation des Editions Je réussis et d'Aurielle Marlier.
- [image en ligne] iStock.com/sv\_sunny.